



(CPMBIPOG11802032017)

Champville, le 02 mars 2017

Chers Parents,

Nous voudrions rappeler le Règlement n° 26 du Collège qui stipule ce qui suit :

*« La Direction du Collège et les membres du Corps Professoral demandent aux Parents de bien vouloir s'abstenir d'offrir des cadeaux aux membres du Corps Enseignant du Collège en quelque occasion que ce soit : Fêtes de Noël, du Nouvel An ou Fête des Professeurs... »*

Nous vous remercions donc, Chers Parents, de votre coopération de respecter aussi ce Règlement, tout **en nous excusant d'avoir à rendre des cadeaux éventuels qui seraient parvenus par le biais de vos/votre enfant.**

La Direction